

ANNALES

de la
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
N°21

Volume 1, Décembre 2015

SOMMAIRE

TOHOZIN (Antoine Yves) ; FANGNON (Bernard) ; KADJEBIN (T. R. Gislain) et HOSSOU (Prosper) : Production agricole et sécurité alimentaire dans la Commune de Houéyogbé au Sud-Ouest du Bénin	4
ADEOGOUN (Adéossi R.) ; GBATI (Koffiwaï Yanakou) et SEGLA (Rogatien C.) : Violences conjugales et traumatisme psychique : étude de cas réalisé au centre de promotion sociale de Suru-Léré à Cotonou	23
HOUNGNIHIN (Roch Appolinaire) et GBEBIOHO (Bernice) : Logiques et facteurs associés à la réticence à la vaccination anti-poliomyélite en milieu Goun d'Ifangni (Bénin)	35
KAKPO (Marcel) ; ADISSA (Mikael) ; BOSSOUN (Koumabé) ; SAKPOLIBA (Innocent) ; GNONLONFOUN (Jean Marc) et KOUMAKPAI (Taofoki) : Examining Beginner Language Teachers' Power Strategies in Beninese Classrooms: The Case of EFL Teachers	49
TCHAMIE (Thiou Tanzidani Komlan) et LARE (Lalle Y.) : Troubles socio-politiques et ses conséquences dans le façonnement des écosystèmes naturels de la partie orientale du parc national de Fazao-Malfakassa (Région centrale au Togo)	63
KPOHOUÉ (Ferdinand) et GNONLONFOUN (Jean-Marc) : Exploring Prophetic Aspects in Toni Morrison's <i>Beloved</i> (1987)	93
KINHOU (Séverin-Marie) : De la survivance du Gbè à travers la syntaxe : cas de gbo et kpè 'Grand et Petit' de CHACUS (Sylvie) : Alcohol addiction in Benin: review and implications for future researches (Dépendance alcoolique au Bénin: synthèse bibliographique et perspectives de recherches futures)	104
NGOUALA (Mabonzo Médard) ; MBILOU (Urbain Gampio) ; SAMBA-KIMBATA (Marie Joseph) : Caractéristiques hydrochimiques des eaux souterraines de la nappe de l'aquifère côtier du bassin versant de la Loémé	118
OGOUALE (Euloge) et CLEDJO (Placide F. G. A.) : Contribution à l'étude des agro-systèmes du moyen Bénin (Afrique de l'Ouest)	128
NOUWLIGBETO (Fernand) : Le paratexte dans le théâtre de Jean Genet, Sony Labou Tansi et Date Atavito Barnabe-Akayi: fonctionnement et significations	142
HOUNDEFO (Vinakpon) : La revolución cubana de Fidel Castro Rúz: Cincuenta Años después	155
HOUENOUE (Didier Marcel) : Existe-il un art contemporain béninois ? Quid de l'artiste béninois contemporain ?	171
KOUTON (J. Rodrigue) ; SAKPOLIBA (Innocent) ; DOHOUNKPAN (Tanguy) ; GNONLONFOUN (Jean Marc) et KOUMAKPAI (Taofiki) : Exploring beninese efl students' attitudes to and perceptions of home work: the case study of beginners in CEG Pahou	187
BENON MONRA (Abdoulaye) : Implications sociales et thérapeutiques de l'arachide au Bénin	201
ZANOUE (Valentin K.) : Impact du processus d'acculturation sur l'apprentissage des étudiants immigrants à l'Université d'Abomey-Calavi	209
DJEVI (Joseph Fanakpon) ; AKINDELE (Akibou) ; KOUTON (G. Aristide) ; YABI (Ibouraïma) et AFOUDA (Fulgence) : Savoirs et connaissances des communautés rurales du département de la Donga sur les Types de temps saisonniers	223
AFFO (Fabien) ; AMOUZOUVI (Hippolyte) et AGOSSOU (Christian) : Guérir par la médecine traditionnelle à Bantè : un savoir victime des pensées dominantes	237
TOUNGAKOUAGOU SAMA (Tchokomi Sabine) ; OUASSA-KOUARO (Monique) et TINGBE-AZALOU (Albert) : Les implications différenciées du Kpiipeere dans le soutien aux veufs et aux veuves chez les Waaba de la Commune de Natitingou (Bénin)	250
DJOSSOU (Ariane) : « Dites-Nous..., sur quelles préoccupations humaines la philosophie est-elle condamnée à l'inanité ? »	261
DANZI (Gabriel) et TCHOUNTAK NGOUABÉ (Marie-Constantine) : Réativité linguistique et stylistique dans <i>Tribaliques</i>, <i>La nouvelle romance</i> et <i>Le Pleurer-rire</i> d'Henri Lopès	275
DOKPO (Alain Junior) : Visage de la corruption électorale au Bénin	289
YEBOU (Raphaël) : Pour une approche descriptive de la construction verbale chez Bhély-Quenum et Couao-Zotti	304
AKA (Adou Marcel) : A propos de la population non-combattante: la situation des femmes (γυναίκες), enfants (παιδες), et vieillards (γερωντες) dans les conflits du monde grec à l'époque hellénistique	317

Directeur de publication

Flavien GBETO,

Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Rédacteur en Chef

Christophe Sègbè HOUSSOU

Comité Scientifique :

Christophe Sègbè HOUSSOU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Hounkpati B. C. CAPO ; Professeur Titulaire (Bénin) ; Flavien GBETO, Professeur Titulaire (Bénin) ; Michel VIDEGLA, Professeur Titulaire (Bénin) ; Guy Ossito MIDIOHOUAN, Professeur Titulaire (Bénin) ; Gérard KEDREBEOGO, Directeur de recherche (Burkina Faso) ; Abou NAPON, Professeur Titulaire (Burkina Faso) ; Thiou T. K. TCHAMIE, Professeur Titulaire (Togo)

Comité de lecture :

Michel BOKO, Professeur Titulaire (Bénin) ; Benoît N'BESSA Professeur Emérite (Bénin) ; Brice SINSIN Professeur Titulaire (Bénin) ; Maxime da CRUZ, Professeur Titulaire (Bénin) ; Souaïbou FAROUGOU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Augustin AINAMON, Professeur Titulaire (Bénin) ; Kossou DANSOU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Médard BADA, Professeur Titulaire (Bénin) ; Fulgence AFOUDA, Professeur Titulaire (Bénin) ; Marcel HOUINATO, Maître de Conférences (Bénin) , Madjidou OUMOROU, Maître de Conférences (Bénin) ; Placide F. G. A. CLEDJO, Maître de Conférences (Bénin) ; Brice TENTE, Maître de Conférences (Bénin) ; Sévérin BABATOUNDE, Maîtres de Conférences (Bénin) ; Odile DOSSOU-GUEDEGBE, Maître de Conférences (Bénin) ; Rock MONGBO, Maîtres de Conférences (Bénin) ; Gauthier BIAOU, Maîtres de Conférences (Bénin) ; Yves Antoine TOHOZIN, Maître de Conférences (Bénin) ; Euloge OGOUWALE, Maître de Conférences (Bénin) ; Expédit W. VISSIN, Maître de Conférences (Bénin) ; Germain GONZALO, Maître de Conférences (Bénin) ; Ibouaïma Yabi, Maître Assistant (Bénin) ; Cyr Gervais ETENE, Maître Assistant (Bénin) ; Toussaint VIGNINO, Maître Assistant (Bénin) ; Ernest AMOUSSOU, Maître Assistant (Bénin) ; Henri TOTIN, Maître Assistant (Bénin) ; Moussa GIBIGAYE, Maître Assistant (Bénin) ; Raphaël YEBOU, Maître Assistant (Bénin) ; Thierry AZONHE, Maître Assistant (Bénin) ; José GNELE, Maître Assistant (Bénin).

A ces membres des comités scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction de la nature des articles à évaluer

Toute correspondance (suggestions ou projets d'articles) doit être adressée au :

Comité de Rédaction des Annales de la FLASH

01 BP 526 COTONOU / République du Bénin

Email : annalesflash.benin@gmail.com

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

Visage de la corruption électorale au Bénin

Exploring corruption in electoral period in Benin

Alain Junior DOKPO

*Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSLCL)
Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures (Labodycal)
Université d'Abomey-Calavi, Tél : (00229) 95 79 80 38 E-mail : dokpo3@yahoo.fr*

Résumé

Cette étude est réalisée pour apprécier l'ampleur du don en période électorale au Bénin et son influence sur les intentions de vote des électeurs. Au-delà des meetings montrant la capacité de mobilisation des organisateurs lors des campagnes électorales, les formations politiques ont aussi recours au marketing direct connu sous le nom "porte à porte". Cette stratégie, adoptée en période électorale, offre l'avantage de mener une communication de proximité et permet d'être en contact direct avec les électeurs. Occasion pour les candidats d'offrir des vivres, des billets de banque, des feuilles de tôles, du sel, des boissons alcoolisées, du savon et parfois des paquets de ciment aux électeurs. En dehors des dons individuels, il y a également les dons collectifs susceptibles de profiter au plus grand nombre. Des résultats obtenus montrent que les acteurs politiques et les électeurs perçoivent différemment le don électoral. Pour les donateurs, c'est une forme de solidarité. Mais pour les électeurs, le don électoral est perçu comme une aubaine permettant de régler momentanément des problèmes de l'heure qu'ils soient individuels ou collectifs.

Mots-clés : Bénin, corruption, élection, don, suffrage

Abstract

This study is meant to appreciate the importance of electoral gift in Benin and its influence on the choice of the electors. Far beyond what can be seen during electoral campaigning's, as to the capacity of organizers to muster people, political parties also resort to direct marketing known as "From door to door campaigning". This way of doing gives the advantage of a close communication and allows a direct contact with the electors. It equally is an opportunity for candidates to offer provisions, banknotes, iron-sheets and even bags of cement to electors. Beside individual gifts, there are also collective ones likely to be beneficial to a larger group. A few results show that political actors and electors have different understanding of the electoral gift. Donors consider it as a form of solidarity. As for electors, electoral gift is

perceived as a boon which allows them to solve their problems of the moment, are they individual or collective.

Key-words: Benin, corruption, election, gift, vote

Introduction

S'exprimant sur le concept de la corruption, Tidiane Diakité (1986) écrit : « *La corruption constitue la plaie la plus criante de l'administration africaine : on la retrouve partout, dans tous les pays d'Afrique et dans tous les services, au point qu'elle apparaît parfois comme une pratique institutionnalisée, ancrée dans les mœurs et dans les consciences* ». Sous les titres, *L'Afrique malade d'elle-même*, *L'Afrique malade de ses cadres*, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, d'autres auteurs africains tels que Kä Mana, Jacques Giri et Axelle Kabou, très indignés, situent les responsabilités de la situation que vit l'Afrique. Le mal dont souffre profondément le continent qu'aucune personne saine d'esprit ne peut nier, c'est la gestion du bien commun. Or, lorsqu'on parle de la gestion du bien commun, on se situe sur le terrain politique puisque c'est le politique qui s'occupe de la gestion de la cité. « *La politique, c'est pourri. Des politiciens, hélas, il en faut mais ils sont tous corrompus* », affirmait (Beckart-Leclercq, 1984).

Les faits de corruption sont mêmes plus perceptibles en période électorale considérée par les électeurs comme un temps de vache grasse, de grande euphorie. Les groupements de jeunes et de femmes se mobilisent pour capter la rente. « *On récupère l'argent qu'ils nous ont volé* », tels sont les propos d'un jeune électeur repris par (Bayard, 1989). Les acteurs politiques, allant à la conquête du pouvoir ne lésinent pas sur les moyens et les dons offerts aux électeurs apparaissent comme une stratégie marketing pour avoir leurs suffrages. Les chefferies endogènes n'échappent pas à la règle. Les acteurs politiques se bousculent dans les palais royaux afin d'avoir, prétendent-ils, la bénédiction des rois. Or dans la culture africaine, l'on ne saurait rendre visite à un roi les mains vides. Les présents offerts sont des libéralités et des boissons.

Que symbolisent les boissons offertes aux rois ?

Les acteurs politiques ne font-ils pas preuve d'hypocrisie en ne faisant les dons que durant les campagnes électorales au nom d'une solidarité propre à la culture africaine ?

Les bénéficiaires de ces dons ne se sentent-ils pas liés aux donateurs ? En d'autres termes, ces dons n'influencent-ils pas leurs intentions de vote ?

Pour avoir de réponses à ses diverses questions, un échantillon de 360 électeurs a été choisi dans la 24^{ème} circonscription électorale

regroupant les localités de Covè, Ouinhi, Zagnanado, Za-kpota et Zogbodomè en vue de savoir la perception qu'ont les électeurs et les acteurs politiques des dons, l'impact de ces dons sur les intentions de vote et les facteurs déterminant le vote des électeurs.

Par ailleurs, des observations directes participatives ont été effectuées et ont permis de constater le comportement des hommes politiques en période de campagne électorale, l'antinomie entre le discours anti-corruption servi et les pratiques corruptrices durant la campagne électorale et post-électorale.

Cet article s'articule autour de trois axes principaux à savoir : la démarche méthodologique, le cadre conceptuel de l'étude et la présentation des résultats de recherche.

1- Données et méthodes

Dans le cadre des enquêtes, trois outils de collecte de données ont été utilisés. Il s'agit du questionnaire d'enquête administré aux électeurs de la 24^{ème} circonscription électorale, du guide d'entretien qui a permis les échanges avec les acteurs politiques et d'une grille d'observation élaborée lors des campagnes électorales pour les législatives d'avril 2015 au Bénin.

Dans le souci de mieux cerner les aspects du sujet, la recherche documentaire a été faite au Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures (Labodycal), à l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) et à la Maison de la Société Civile (MSC). Les données collectées ont été traitées avec les logiciels word et Excel.

2- Cadre conceptuel

2.1 Concept de don et l'historique de la corruption électorale au Bénin

Le concept de don évoque un cadeau qu'une personne fait à un bénéficiaire en signe d'amitié, de sympathie, de reconnaissance ou pour l'assister lorsqu'il est dans le besoin. Cette définition est très proche de celle proposée par le lexique juridique. La seule nuance, c'est qu'au plan juridique, l'acte de donation est formalisé par un contrat qui confère au bénéficiaire la pleine jouissance légale de la propriété transmise. C'est un acte unilatéral car il est l'émanation de la seule volonté du donateur.

Mais pour les sociologues, le don est un construit social en ce sens qu'il permet de créer et de réguler des liens sociaux. Il peut créer et renforcer l'amitié ou apaiser une tension. Bien que l'anthropologue Mauss (1997), soit d'accord avec une telle approche, il apporte la nuance selon laquelle ces échanges et ces contrats qui s'observent sous la forme de cadeaux sont volontaires en théorie mais obligatoires dans la réalité. Pour lui, le don n'est pas une simple expression des

sentiments de l'individu, c'est un acte public, social qui affecte la position de chacun dans la société. Mauss donne à cet effet l'exemple de la société indienne qu'il a analysée et il fait remarquer que l'on n'y devient chef qu'après avoir donné tous ses biens. Le don est donc perçu du point de vue des sociologues comme un phénomène social et présente des aspects économiques, politiques et religieux. Si l'exemple de la société indienne que donne Mauss illustre l'aspect économique et politique, le caractère religieux du don, à en croire Mauss cité par Journel (1997), réside dans le fait qu'« *en chaque objet donné existe une âme qui est celle du détenteur premier, c'est cette force essentielle qui comme le sacré, lie les hommes entre eux et les contraint d'agir tout en proclamant qu'ils le font librement* ».

Dans cette étude, le don peut être désigné par la célèbre formule : « *Je donne, tu reçois et tu me le rends* ». Il y a à nos yeux une réciprocité attendue lors de tout acte de donation. C'est pourquoi, Alain (1998) montre que le don met en jeu une logique de la dette. Pour lui, donner, c'est investir or quiconque investit s'attend à en engranger les retombées. Le bénéficiaire a donc une obligation, ne serait-ce que morale vis-à-vis du donateur. Alain (idem) conclue : « *Le cadeau est un malheur parce que finalement, il faut le rendre.* » Pour ce chercheur, le don est une atteinte à la liberté de celui qui reçoit.

La trilogie « *Je donne, tu reçois et tu me le rends* » que propose cet article est d'actualité dans le jeu électoral. Le donateur est connu ainsi que les bénéficiaires. L'homme politique offre, les électeurs reçoivent et le donateur s'attend que les bénéficiaires le lui rendent en lui accordant leurs suffrages. Le jeu, aux yeux de Ayissi (2008), s'apparente à une tontine comme l'illustre l'adage populaire « *politics na njangui* » dans une langue camerounaise qui signifie : « *La politique, c'est comme de la tontine.* »

Que dire de l'historique de la corruption électorale au Bénin ?

La période électorale est considérée comme une période de fête mais aussi comme une période de prise de conscience des citoyens pour bien réfléchir avant d'accorder leurs suffrages aux candidats en compétition. Ceux-ci n'ont qu'un seul objectif : séduire l'électeur pour se faire élire. Ils ont tendance à recourir à tous les moyens pour montrer aux électeurs qu'ils feront tout bien. Des biens en nature, de l'argent en espèce sont distribués sans oublier les promesses de promotion des cadres de la localité. La centaine de nominations au conseil des ministres à l'approche des législatives d'avril 2015 n'est pas neutre. Or, à en croire certains historiens béninois, sous la révolution marxiste-léniniste, les dons électoraux étaient rares, très rares. Les candidats se faisaient élire sur la base de témoignages de leurs compétences, de leur probité sur la place publique. Des

investigations menées dans les palais royaux dans le cadre du projet Etude Linguistique et Juridique de la corruption ont permis de comprendre qu'il arrivait que ceux qui doivent témoigner en bien en faveur du candidat soient parfois soudoyés mais ceci dans un cercle très restreint sans que le grand public ne soit informé. Mais de nombreux sages résistaient à l'appât et ont à cœur de défendre le nom qu'ils portent. Ils n'hésitent pas à désavouer publiquement certains candidats sur la base de faits avérés.

La corruption électorale est entrée dans sa forme grotesque sous le renouveau démocratique. Historiquement, dit Topanou (2012), les analystes de la vie politique béninoise s'accordent à reconnaître à tort ou à raison, que l'apparition du rôle décisif de l'argent dans les élections au Bénin est le fait du président du Parti du Renouveau Démocratique (PRD) de Maître Adrien Houngbédji. Il serait parvenu à coups d'espèces sonnantes et trébuchantes non seulement à fidéliser ses propres électeurs dans les départements de l'Ouémé et du Plateau mais aussi à démobiliser ceux du professeur Albert Tévoédjrè. La fidélité des électeurs dans le Département de l'Ouémé se confirme d'ailleurs puisque le Parti du Renouveau Démocratique a eu trente-deux (32) conseillers municipaux sur trente-trois (33) lors des municipales de 2015. « *C'est Houngbédji qui nous a habitués à la corruption électorale. Il a été le tout premier à distribuer des feuilles de tôles, des paquets de ciments et des sacs de riz dans notre localité pour solliciter nos suffrages* », avoue un agent de la Mairie de Bassila. Aujourd'hui la pratique s'est généralisée au point où tous les candidats ont conscience que pour se faire élire quel que soit le programme de société, il faut offrir des dons et libéralités non seulement aux électeurs mais aussi aux rois perçus comme des leaders d'opinion. Les présents offerts aux rois sont pour la plupart des boissons qui revêtent une haute valeur symbolique.

2.2 Symbolisme des boissons offertes aux rois

Les boissons au sud Bénin revêtent tout un symbole. Communément appelé "ahàn kpàtré", les boissons modernes représentent une véritable grammaire des rapports sociaux non seulement sur le plan religieux, mais aussi commerciaux et matrimoniaux. Chaque type de boisson alcoolisée exprime un message singulier. Ainsi le "Dubonnet" est le breuvage obligé des rapports matrimoniaux. Le prétendant se doit d'offrir une bouteille condamnée de Dubonnet à son beau-père pour obtenir la main de sa fiancée. Comme l'indique le nom qui lui est attribué localement, c'est la boisson de la possession, de l'appropriation : "asé dé kòn"; ce qui signifie « ce que le chat tient » pour sous-entendre que « les souris ne peuvent s'en approcher ». Ce nom fait référence au logo figurant sur la

bouteille. C'est aussi la boisson des femmes par opposition au whisky qui connote la virilité. La bouteille de Gin royal appelé "xèví bècwé" est l'attribut indispensable pour les rituels de vodun. Elle va de pair avec les bougies, les billets de banque, les cigarettes ainsi que la cola. Elle sert à établir une relation avec les divinités et les ancêtres. Elle est aussi offerte pour demander les nouvelles. Enfin, le Rhum Saint James appelé "dòblibà" est une bouteille condamnée dont la biographie culturelle est très riche : elle symbolise la justice, la rigueur et constitue l'étalon de référence pour les vendeuses d'huile, de pétrole et de l'essence.

2.3 Interdiction de certaines pratiques par la loi bafouées par les acteurs politiques

Pour ne pas rendre biaisé le jeu politique, qui devient de plus en plus concurrentiel, le législateur béninois a voté la loi n° 2007- 25 du 24 septembre 2007 portant règles générales pour les élections en République du Bénin. Cette loi définit, à travers les articles 55 et 70, le cadre juridique de la campagne électorale. Elle autorise les candidats en lice à faire de la propagande électorale durant une période de quinze jours après l'ouverture officielle de la campagne par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Cette propagande doit s'achever la veille à zéro heure, soit vingt-quatre heures avant le vote.

L'article 62 du nouveau code électoral stipule : « *les pratiques publicitaires à caractère commercial, l'offre de tissus, de tee-shirts, de stylos, de porte-clefs, de calendriers et autres objets utilitaires à l'effigie des candidats ou symbole des partis ainsi que leur port ou leur utilisation, les dons et libéralités ou les faveurs administratives faits à un individu, à une commune ou à une collectivité quelconque de citoyens à des fins de propagande pouvant influencer le vote sont et restent interdits six mois avant tout scrutin et jusqu'à son terme* ». Or au mépris de cette disposition réglementaire, les Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) ont distribué en plein jour le mardi 31 mars 2015 à Akpakpa dans la 15^{ème} et la 24^{ème} circonscription électorale à moins d'un mois des législatives des sacs de riz de 5 kilogrammes et des billets de banque dans les maisons. Le journal Le Kpakpato, dans son numéro 035 du 02 avril 2015 a relayé le cas de la 15^{ème} circonscription électorale sous le titre : *Pré campagne électorale : les FCBE distribuent du riz et de l'argent à Cotonou*. Selon l'auteur de l'article, les organisateurs de cette séance de distribution de riz ont soutenu que c'est une action du président Boni Yayi pour soulager les pauvres. Aucune institution de la République n'a réagi. Seul le Parti du Renouveau Démocratique (PRD) qui s'est senti menacé dans son fief a dénoncé cet achat de conscience par le biais d'un communiqué de presse. Et pourtant des sanctions ont été prévues par la loi en cas de

violation. L'article 144 du code électoral dispose : « *Toute infraction aux dispositions des articles 59 alinéa 1^{er}, 60, 62,63, 64 et 67 du présent code est punie d'un emprisonnement d'un (01) an à deux (02) ans et d'une amende de 500.000 francs à un million de francs.* » Les organisateurs de la séance de distribution du riz le savent et ont allègrement violé le code sans que la sanction ne soit appliquée. Ensuite, il y a eu le cas du ministre d'alors en charge de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle, Soumanou Djimba. Il s'est rendu le samedi 22 février 2015 à Djougou, son fief électoral avec les moyens de l'Etat. La vingtaine de véhicules qui le suivaient proviennent du parc automobile du ministère. Pire, des tee-shirts ont été distribués à la population venue l'écouter. Ce faisant, le ministre a violé non seulement l'article 62 évoqué plus haut mais aussi l'article 63 qui dispose : « *L'utilisation des attributs, biens ou moyens de l'Etat, d'une personne morale publique, des institutions ou organismes publics aux mêmes fins est et reste interdite six (06) mois avant tout scrutin et jusqu'à son terme, notamment ceux des sociétés, offices, projets d'Etats et d'institutions internationales sous peine des sanctions prévues à l'article 141 alinéa 1^{er} du code* ». Le journal Le Matinal dans sa publication n° 4545 du 23 février 2015 a titré : *Pour double infraction en période électorale, Djimba risque 4 ans d'emprisonnement.* Le ministre n'a jamais été inquiété pour cette infraction. Il s'est fait même élire aux législatives du 25 avril 2015 avant d'être promu ministre d'Etat lors du remaniement ministériel rendu public au lendemain des législatives.

2.4 Silence coupable des partis politiques et la clochardisation des institutions de la République

Sur une émission en plein air consacrée à la corruption sur Soleil fm, Urbain Amangbédji, acteur de la société civile a affirmé : « *Nous, au sein de la société civile, nous avons surveillé les élections. Nous avons surpris des dirigeants battre campagne avec les véhicules de l'Etat. Nous avons pris les photos. La Cour constitutionnelle et des juridictions ont été saisies dans le cadre de ce dossier mais n'ont jamais donné une suite. On a jamais eu de punition ; ça a toujours été noyé* ». Les manifestations politiques durant les trois mois précédant la campagne électorale prenaient les allures d'une véritable campagne électorale au Bénin sans que les instances en charge de la régulation ne réagissent. Les cérémonies de remerciement à l'endroit du chef de l'Etat organisées par des ministres ou directeurs de société, les marches de soutien s'accompagnent le plus souvent de dons au profit des populations visitées ou mobilisées, révèle Martin Assogba, président de l'ONG Alcrer.

Les dernières élections législatives ont montré les tares du code électoral béninois. Vingt ministres du gouvernement sur les vingt-sept étaient candidats sur la liste des Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), le parti au pouvoir. Et presque toutes les semaines, ils désertent leurs bureaux avec leurs directeurs centraux et techniques pour aller battre campagne dans leur fief respectif avec les moyens de l'Etat. Or le Ministre candidat qui fait des promesses fausses le jeu démocratique puisqu'il est en conflit d'intérêt. Jean – Baptiste Elias, président du Front des Organisations Nationales de Lutte contre la Corruption (FONAC) a constaté : *« Il n'y a pas de jour, de week-end sans qu'il n'y ait d'activités pour lesquelles le président de la République invite toute la population : les maires, les élus locaux, les chefs de quartier les préfets à y assister. Même la remise des bus aux étudiants et les lampadaires à installer sur le campus justifient les déplacements du chef de l'Etat. On inaugure, on pose la première pierre d'un même évènement quatre fois¹ »*. Il y a une véritable foire aux promesses qui se cache derrière les actions gouvernementales doublée d'une foire aux nominations. Interpelé par un journaliste, le chef de l'Etat réplique : *« Ils ont envie de m'empêcher d'aller vers les populations. Mais j'irai vers mes concitoyens même le jour du vote »*. Des propos qui ont fait réagir le syndicaliste Pascal Todjinou, ancien président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) : *« Comment le chef de l'Etat peut-il dire, connaissant le code électoral, qu'il sera au contact des populations jusqu'au jour des élections ? Même s'il ne le sait pas, il a des conseillers juridiques qui doivent pouvoir le lui dire. »* En promettant ciel et terre aux populations, il bat campagne pour les Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) et est en conflit d'intérêt bafouant ainsi le code électoral au même titre que le député Rachidi Gbadamassi, tête de liste des FCBE qui a offert des poteaux électriques dans son village. L'impunité est érigée en mode de gouvernance parce que les institutions de la République sont clochardisées. Comment comprendre le silence de la Cour Constitutionnelle et de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication ? Pour Pascal Todjinou, il suffisait seulement que la Cour Constitutionnelle sorte de sa réserve pour mettre les pendules à l'heure² en adressant un ultime avertissement au chef de l'Etat : *« Monsieur le Président de la République, dit-il, nous sommes en période électorale. Ce que vous dites et ce que vous faites en cette période sont contraires à la loi. Si vous continuez à bafouer le code électoral, vous serez déchu de vos fonctions »*.

Comment comprendre le silence des partis politiques ?

Au Bénin, les partis politiques restent pour la plupart muets sur ces violations évoqués précédemment. Pourquoi gardent-ils le silence alors

qu'il est de leur devoir de dénoncer lesdites violations du code électoral ? Pour de nombreux observateurs de la scène politique béninoise, la plupart de ces partis politiques lorgnent du côté du pouvoir. Toute dénonciation permet aux partisans du pouvoir de classer ce parti comme parti d'opposition et ses membres sont écartés de la gestion du pouvoir. Cette réalité a fait dire à Pascal Todjinou sur Soleil Fm : « *Les partis d'opposition au Bénin, le pouvoir a tellement limé leurs dents qu'ils ne peuvent même plus mordre l'akassa* ».

¹ Il fait ainsi allusion au projet de la vallée de l'Ouémé. Au total 132 pierres ont été posées par le chef de l'Etat en l'espace de trois mois avant la tenue du scrutin législatif du 25 avril 2015.

² Elle l'a fait en fixant les dates par exemple pour la tenue des élections législatives et municipales de 2015 lorsque le COS LEPI et le gouvernement tergiversait sur la tenue du scrutin. COS LEPI réclamait plus de moyens pour livrer la liste électorale permanente informatisée et le gouvernement par la voix du Ministre des Finances estimait que les moyens financiers que réclamait le COS LEPI n'étaient pas justifiés. Pour le pouvoir, il faut que la liste électorale soit rendue publique avant la convocation du corps électoral. La Cour Constitutionnelle a dessaisi le COS LEPI et a fixé impérativement les dates des élections mettant ainsi fin à la récréation.

3- Résultats et Discussion

Les résultats de l'enquête par questionnaire menée lors des campagnes électorales d'avril 2015 dans la 24^{ème} circonscription électorale regroupant Covè, Zagnanado, Za-Kpota et Zogbodomey auprès de 360 personnes se présentent comme suit :

3.1 Variable : perception du don par les enquêtés

A la question, "Trouvez –vous normal que les politiciens en compétition vous donnent de l'argent ou divers autres cadeaux durant la campagne électorale ?", les résultats obtenus sont les suivants :

Tableau I: Perception du don par les enquêtés de la 24^{ème} circonscription électorale

Réponse	Effectifs	Pourcentage
C'est normal	308	85,56 %
Ce n'est pas normal	52	14,44 %
Total	360	100 %

Source : Résultats de l'enquête de terrain, avril 2015

Ce tableau révèle qu'un grand nombre d'électeurs (85,56 %) trouve que c'est normal que les acteurs politiques en lice pour les législatives de 2015 leur offre soit de l'argent ou d'autres cadeaux dans le but de bénéficier de leur suffrage. Néanmoins une proportion très faible (14,44 %) estime que la pratique des dons est anormale en période électorale.

3.2 Variable impact des dons

A la question, "Quels sont les principaux facteurs qui déterminent votre vote le jour des élections" ?, les résultats suivants ont été obtenus :

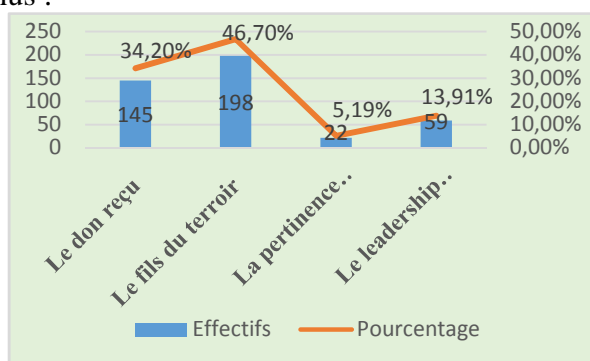


Figure 1 : Déterminants du vote

Source : Résultats de l'enquête de terrain, avril 2015

A la lecture de ce graphique, il ressort qu'au titre des facteurs influençant le vote des électeurs, l'ethnie et la région, conférant au candidat en lice, le statut de fils du terroir arrive en tête (46,70 %) suivi du don reçu (34,20 %). Les électeurs qui tiennent compte du leadership du candidat ne sont pas nombreux (13,91 %) et ceux qui se laissent influencer par la pertinence du programme de société du candidat ne sont que 5,19 %.

3.3 Discussion

Ces résultats montrent à quel point le don a atteint la conscience des électeurs qui attendent cette période pour capter la rente. Le message à délivrer par l'homme politique importe peu ; « *le plus important, c'est ce qu'il nous a apporté, ce qu'il va nous offrir* », confesse un jeune électeur de la commune de Za-Kpota. Mais pourquoi cette attitude de certains électeurs à vouloir toujours attendre quelque chose de l'homme politique ?

Pour certains enquêtés qui sont pour la plupart lettrés, c'est la pauvreté et l'ignorance (76,28 %) qui expliquent une telle attitude. Pour d'autres, les bénéficiaires ne l'ont pas exigé. C'est plutôt l'absence de programmes de société (23,72 %) qui pousse les candidats à corrompre pour se faire élire. La pauvreté est le facteur le plus plausible puisque certains électeurs acceptent de vendre leurs cartes d'électeur à des acteurs politiques contre deux mille francs (2.000 f) cfa. Les joutes électorales deviennent des moments intenses d'échange de dons entre les candidats et certains électeurs de façon tacite ; ce qui permet aux bénéficiaires de trouver une solution instantanée à leur problème de pauvreté en attendant de retomber dans la précarité une fois les

élections bouclées. Mais cet échange tacite n'est assorti d'aucune contrainte puisque l'électeur peut ne pas voter pour le candidat.

Contrairement aux résultats du questionnaire, les entretiens individuels avec certains candidats FCBE et ceux de l'alliance Renaissance du Bénin / Réveil Patriotique (RB/RP) qui ont souhaité requérir l'anonymat, « *le don est une forme d'entraide et de solidarité. Nos occupations quotidiennes en ville et les leurs ne nous permettent pas de nous rencontrer et d'échanger. Or les campagnes électorales nous rassemblent et nous nous rendons compte de leur souffrance à laquelle nous compatissons. Il revient à l'Etat central d'œuvrer pour régler leurs problèmes existentiels* ». Pour eux, les dons sont le reflet de nos réalités socio-culturelles qui placent l'entraide et la solidarité des plus nantis à l'égard des plus défavorisés. Mais ce qui est regrettable, c'est que leur geste est intéressé et n'a aucune coloration de solidarité et d'entraide comme ils le proclament.

Les résultats de recherche montrent que ce n'est pas forcément le candidat qui a fait plus de dons qui bénéficie du suffrage des électeurs. Celui qui a des chances de recevoir leurs suffrages, c'est le candidat qui provient de leur milieu. A la question : « *Et si celui-ci ne vous donne rien, a-t-il des chances de se faire élire dans votre localité ?* », les enquêtés répondent par le sourire et se regardent. Un septuagénaire avoue : « *S'il ne sait pas faire, il va échouer* ». C'est dire donc qu'il ne suffit pas d'être fils du terroir, il lui faut prévoir également des dons pour se donner une chance de bénéficier du suffrage des électeurs même si le candidat est de la région. Le vote n'apparaît donc plus comme un acte libre et ne met plus l'électeur à l'abri des contraintes morales comme dans les grandes démocraties. Au Bénin, le vote est parfois conditionné par des déterminants comme le fils du terroir, les dons et les libéralités qui sont les deux facteurs les plus dominants révélés par l'enquête de terrain.

Il ressort des entretiens individuels avec des électeurs que certains hommes politiques craignant que les électeurs ne votent pour eux, les rassemblent sous l'égide d'un leader d'opinion et leur fait la promesse de donner un montant généralement supérieur à un million à la localité ciblée si au soir du vote, il obtenait la majorité des voix dans la localité. Cette nouvelle stratégie apparaît comme un pacte entre l'homme politique et l'ensemble des électeurs du milieu. La promesse a été ainsi faite par un candidat d'une des formations politiques à Za-Kpota. Retourné dans la localité une semaine après le vote, trois de nos enquêtés ont confirmé que l'homme politique a honoré son engagement. Mais l'un des enquêtés déplore : « *Après le partage, le montant par électeur n'a plus été consistant puisque toute la communauté devrait en bénéficier et notre leader n'a pas voulu léser*

quelqu'un » avant d'ajouter : « J'ai appelé personnellement l'homme politique pour l'informer du montant reçu par chacun et il a promis lors des prochaines échéances de doubler la mise au profit de la communauté ». Il y a donc une autre forme d'achat de conscience qui s'instaure entre les acteurs politiques et les électeurs fondé sur la confiance réciproque. Une confiance qui sera rompue si l'un des acteurs trahissait.

Une autre forme de confiance neutralisée par les membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) est l'exigence de l'acteur politique à demander aux électeurs de ramener les bulletins des autres candidats non déposés dans l'urne comme preuve qu'il a effectivement accordé le suffrage pour bénéficier de l'argent prévu à cet effet montant variant entre deux mille et cinq mille francs cfa. Pour avoir opté pour le bulletin unique, les acteurs de cette forme de fraude ont changé de tactique et demande désormais aux électeurs de photographier dans l'urne le parti ou l'alliance de partis à qui ils ont accordé leur suffrage. Pour les contrecarrer, la Commission Electorale Nationale Autonome a fait diffuser par voie de presse l'interdiction formelle à tout électeur d'entrer dans l'isoloir avec un téléphone portable.

Conclusion

Cette étude a permis de sonder la perception du don électoral à la fois chez les acteurs politiques que chez les électeurs. Le don électoral n'est pas le seul facteur qui détermine le vote des électeurs. En d'autres termes, il ne suffit pas de donner pour se faire élire. Il faut aussi et surtout être fils du terroir. Les résultats de recherche ont également montré que les acteurs politiques, obnubilés par l'exercice du pouvoir, bafouent les dispositions du code électoral sans que ne réagissent la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication, la Cour Constitutionnelle et la Cour Suprême. Une telle situation donne lieu très souvent à des contestations susceptibles de déboucher sur des conflits en raison de l'ampleur des fraudes et irrégularités constatées.

Références bibliographiques

- ALAIN, M. (1998) : « *Echanges: sous le don, la dette* » in revue Sciences Humaines, n°23, pp 49-66
- AFANGBEDJI, G., (2009) : « *Lutte contre la corruption au Bénin, faut-il s'en remettre à Dieu ?* », in *La Nation*, n°4886 du 9décembre 2009
- AVLESSI, D., (2015) : « *Pré-campagne électorale : les FCBE distribuent du riz et de l'argent à Cotonou* », in le journal *Le Kpakpato*, n°035
- AYISSI, L. (2008) : *Corruption et gouvernance*, Paris, éditions L'Harmattan
- BANEGAS, R., (1988) : *La démocratie "à pas de caméléon", Transition et consolidation démocratique au Bénin*, Thèse : Sciences Politiques, Paris, Ed. Institut d'Etudes Politiques

- BANEGAS, R., (1998) : « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », in *Politique africaine*, n°69
- BAYARD, J.F. (1989) : *L'Etat en Afrique, La politique du ventre*, Paris, éd. Fayard
- BECQUART-LECLERCQ, J. (1994) : « Du réseau relationnel à la corruption politique » Communication au congrès du Consortium européen de recherche en sciences politiques, Fribourg, mars 1993
- DIAKITE, T. (1986) : *L'Afrique malade d'elle-même*, Paris, éd. Khartala
- DUSSEY, R., (2008) : *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, Paris, éd. Picollec
- KOUAGOU, J. C., (2015) : « Double infractions en période électorale : Djimba risque 4ans d'emprisonnement », in le quotidien *Le Matinal*, n°4545
- TOPANOU, P. V. (2012) : *Boni Yayi ou le grand malentendu*, Paris, éd. l'Harmattan
- MAUSS, M. (1997) : « La force du don » cité par Journal, N., revue Sciences Humaines, n°7
- STEPHEN, S. (2003) : *Pourquoi l'Afrique meurt ?*, Paris, éd Calman-Levy